



Compte rendu de la réunion de la commission consultative du loisir, de la culture et de la vie communautaire tenue le mercredi 10 juin 2020, à 19 h, par vidéoconférence Zoom.

Sont présents :

Jean-Philippe Déraspe, Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, président
Benoit Arseneau, Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, vice-président
Monica Poirier, Municipalité des Îles-de-la-Madeleine
Anne-Marie Boudreau, Arrimage
Joël Lapierre, Commission scolaire des Îles
Hélène Chevrier, citoyenne
Kimberley Thériault, citoyenne
Céline Vigneau, citoyenne
Jean Bouffard, citoyen
Marie-Ève Giroux, Attention FragÎles
Claude Richard, coordonnateur de la commission

Sont absents :

Véronique Chiasson, Développement social
Réjean Leblanc, citoyen

1. Ouverture de la réunion et ordre du jour

La réunion débute à 19 h avec le mot de bienvenue du président, Jean-Philippe Déraspe, et l'adoption de l'ordre du jour tel que proposé.

On souhaite la bienvenue à Marie-Ève Giroux, directrice générale d'Attention FragÎles. Elle répond à l'invitation de la commission de représenter les organismes environnementaux du milieu, étant donné que bon nombre d'infrastructures de loisir se trouvent situées sur des terrains comportant un intérêt environnemental certain.

Au cours de la réunion, on discutera principalement de la démarche d'élaboration du Plan directeur des infrastructures et équipements récréatifs extérieurs ainsi que de l'échéancier proposé.

On portera en affaires diverses la question du patrimoine proposée par Hélène Chevrier dans une communication adressée au président de la commission.

2. Retour sur le compte rendu de la réunion du 11 décembre 2019

Les membres de la commission présents à cette rencontre estiment le compte rendu conforme aux discussions qui ont eu lieu à la réunion du 11 décembre 2019.

On s'enquiert du suivi à la recommandation adressée à la Municipalité en ce qui concerne le chemin de la Dune-du-Nord. On nous informe que la proposition de la commission à ce sujet allait tout à fait dans le sens des orientations prévues par le conseil à cet égard et qu'elle a donc été retenue.

3. Plan directeur des infrastructures et des équipements récréatifs extérieurs

3.1 Présentation (prémises, fondement, enjeux)

Monica Poirier présente le Plan directeur des infrastructures et des équipements récréatifs extérieurs en commençant par les prémises et le fondement de la démarche. Le Plan directeur permet de situer cet exercice dans le cadre plus large du mandat du Service du loisir, de la culture et de la vie communautaire (SLCVC).

Compte tenu de la complexité de la démarche, on a jugé utile de déterminer un certain nombre d'enjeux qui serviront en quelque sorte de filtres par lesquels analyser chacun des sites, des équipements, des aménagements et des services offerts, de façon à en dégager pour chacun la pertinence et le potentiel de développement, les tâches, les investissements requis et le degré d'urgence à agir, le cas échéant.

On parle ici de sept différents enjeux d'ordre juridique, environnemental, budgétaire, opérationnel, social, touristique et politique.

La première étape du mandat consistera en une consultation de la population (juin ou juillet 2020), suivie d'une analyse des données recueillies à l'issue d'un sondage mené tant auprès des organisateurs de loisirs que du grand public.

On procédera ensuite à la caractérisation de chacun des aménagements et équipements à l'aide de la grille d'évaluation développée à cet effet. On verra par ailleurs à mettre à jour les diverses ententes de collaboration avec les organismes propriétaires d'aménagements sur ces sites de gestion municipale.

On effectuera un premier exercice de caractérisation, si on peut dire, à partir des cinq sites récréotouristiques majeurs que sont La Grave, La Côte, la halte de la Dune-du-Sud, la Place des gens de mer et l'Anse-aux-Baleiniers. Les résultats de ce premier exercice pourront être présentés à la commission pour fins de discussions et de recommandations, le cas échéant.

Le Plan directeur pourrait être déposé au conseil municipal vers décembre 2020, si le contexte permet la réalisation des différentes activités de validation (présentation à la commission, assemblées réduites par village) prévues au cours de l'automne.

3.2 Discussion

Le document proposé rencontre l'assentiment général des membres de la commission. Un tour de table permet d'échanger autour de certains aspects du Plan directeur, notamment celui des enjeux autour desquels se développera la grille d'analyse des sites et équipements. On note encore une fois la grande complexité du dossier qui exige un travail soutenu de toute l'équipe du SLCVC, surtout en ce contexte particulièrement difficile.

On suggère que certains ajustements relatifs à l'incontournable question de la COVID-19 soient prévus sur certaines installations concernées, notamment les infrastructures à haute fréquentation touristique.

Concernant l'enjeu environnemental, on insiste sur l'importance de considérer l'impact des installations en matière de consommation énergétique, d'économie d'eau et de gestion des matières résiduelles notamment.

Sur le plan budgétaire, on souhaite qu'un effort particulier soit accordé aux infrastructures ayant un impact déterminant sur la qualité de vie de la population.

On indique également que le loisir culturel ne devait pas être négligé et qu'on devrait prendre en compte les différents besoins qui peuvent s'avérer très différents d'une strate de population à l'autre (enfants, jeunes, population adulte...).

On convient qu'il s'agit d'un plan de travail très ambitieux et que l'objectif final reste la réalisation du meilleur plan possible. Autrement dit, quitte à revoir et à allonger l'échéancier si nécessaire, il faut surtout s'assurer de bien cerner les besoins des différentes clientèles concernées et de prendre le temps qu'il faut pour bien arrimer et hiérarchiser toute cette complexité d'éléments et d'enjeux.

4. Affaires diverses

4.1 Proposition d'Hélène Chevrier — Patrimoine bâti ou immobilier

Le sujet porté à l'attention de la commission par Hélène Chevrier concerne l'avenir des immeubles à valeur patrimoniale d'importance, notamment les bâtiments religieux, l'aréna de bois ou autre. Considérant le mandat de la commission dans ce domaine, elle demande s'il ne serait pas à propos de faire le point sur la situation et d'envisager de mettre

en place un comité ou un conseil local du patrimoine comme le stipule la *Loi sur le patrimoine culturel* (chap. VI) et comme le précise le *Guide pratique destiné aux municipalités*. Elle fait remarquer qu'il arrive parfois que, dans ces dossiers, la Municipalité des Îles soit à la fois juge et partie et elle estime qu'une telle structure-conseil permettrait d'aider le conseil municipal dans les décisions en ce qui a trait à l'identification et à la protection du patrimoine culturel de l'archipel. Pour ce faire, elle suggère que, dans un premier temps, soient réunis les personnes intéressées et les organismes concernés par ces questions.

Toutefois, compte tenu du mode de fonctionnement des commissions, le sujet ne peut pas être étudié par la commission, à moins que celui-ci fasse l'objet d'une recommandation du conseil municipal à cet égard.

Après un bref tour de table à ce sujet, on convient que le dossier sera porté à l'attention des membres du conseil municipal par ceux qui siègent à la commission, afin de déterminer quelle est la voie la plus indiquée pour traiter de ce sujet dont on reconnaît pleinement l'importance.

5. Prochaine réunion

La prochaine réunion de la commission pourra voir lieu au début septembre ou un peu plus tôt au cours de l'été si le travail réalisé autour des cinq premiers sites peut être présenté aux membres pour approbation.

6. Clôture de la réunion

La réunion est levée à 20 h 30.

Compte rendu rédigé par Claude Richard.